



N° 0210 /MJL/DC/S-DC

COMMUNIQUE

Depuis quelques heures, il circule sur les réseaux sociaux que le Ministère de la Justice et de la Législation a suspendu la délivrance du certificat de nationalité dans les juridictions du Bénin.

Le Ministère de la justice dément cette information et toute suspension de délivrance de certificat de nationalité aux citoyens dans les juridictions.

Les juridictions continuent à recevoir les demandes de délivrance de certificat de nationalité et à délivrer à ceux qui en font la demande.

Le service reste à la disposition des usagers et des citoyens pour toute assistance ou plainte.

Fait à Cotonou, le 24 juillet 2025



Pour le Ministre et P.D.,
Le Directeur de Cabinet,

[Signature]
Adamou MOUSSA